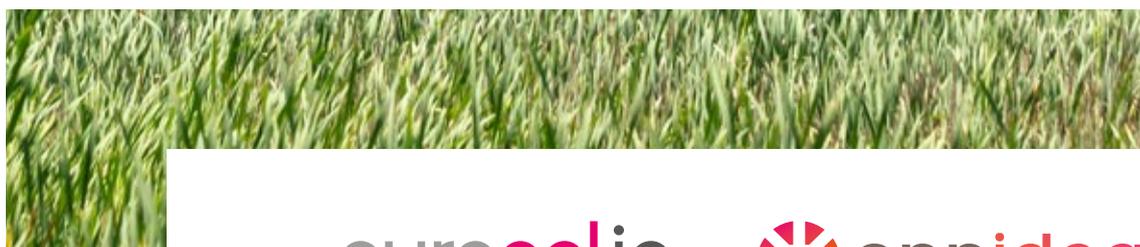
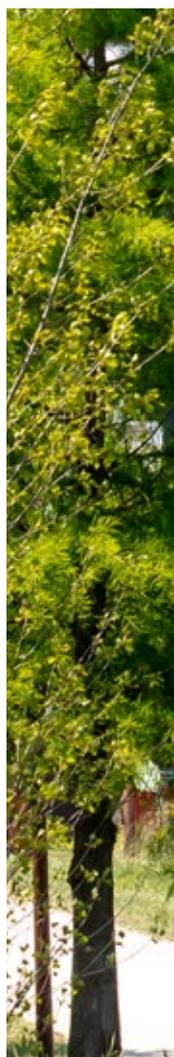


# NOS 5 ENGAGEMENTS POUR LE CLIMAT

2023



europolia  
spl • toulousemétropole

oppidea  
sem d'aménagement  
toulousemétropole



# SOMMAIRE

➤ Préambule - Enjeux.....	4
➤ Nos 5 engagements.....	6
➤ <b>Engagement 1</b> Contribuer auprès de la métropole toulousaine et de la région Occitanie à la transition écologique.....	7
➤ <b>Engagement 2</b> Assurer un management environnemental et bas carbone de notre organisation et de nos projets.....	8
➤ <b>Engagement 3</b> Réduire les émissions GES induites directement et indirectement par les opérations d'aménagement, de renouvellement et de construction.....	9
➤ <b>Engagement 4</b> Concevoir et réaliser des aménagements permettant de s'adapter aux évolutions climatiques.....	10
➤ <b>Engagement 5</b> Répondre aux enjeux sociaux et économiques induits par l'aménagement et les changements climatiques.....	11
➤ Synthèse des engagements et des objectifs.....	12
➤ Synthèse des indicateurs.....	14
➤ Processus de construction et de mise en œuvre.....	15

# PRÉAMBULE - ENJEUX

**Le climat de la planète se réchauffe à une vitesse jamais connue auparavant. La consommation importante des énergies fossiles depuis plus de 60 ans et l'exploitation des ressources sont les principales causes de cette accélération du changement climatique. Les secteurs de la construction et de l'aménagement qui constitue le cœur de métier du groupe OPPIDEA EUROPOLIA, ont un impact important.**

On considère que l'acte d'aménager représente, à l'échelle nationale, directement environ 50Mt d'équivalent CO<sub>2</sub>/an, soit un peu moins de 8% de l'empreinte carbone nationale. Plus encore, l'aménagement a une prise directe sur les modes et les cadres de vie et influence les usages induits d'un quartier à travers la mobilité, la consommation et les usages des bâtiments. Ces usages représentent les principaux volumes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Le dernier rapport du GIEC<sup>(1)</sup> précise les conséquences du réchauffement climatique. La hausse de la température globale s'est encore accentuée. Les scénarios courts termes du GIEC indique que le niveau de réchauffement global de 1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030. Ce réchauffement en court accroît la vulnérabilité des écosystèmes et des populations. Les épisodes récents de sécheresses et de canicules ont donné à voir la sensibilité du territoire toulousain aux effets du réchauffement climatique.

Les impacts du changement climatique vont s'accroître au fur et à mesure du réchauffement mondial. Cela concerne notamment à notre échelle territoriale : les extrêmes de températures, l'intensité des précipitations, la sévérité des sécheresses, et l'augmentation en fréquence et intensité des événements climatiques rares. Pour répondre à ces enjeux, il faut à la fois :

- conduire une politique d'atténuation des concentrations de GES dans l'atmosphère via des actions d'efficacité et de sobriété énergétique, et l'amélioration des capacités de stockage de CO<sub>2</sub> (naturelle et technologique) ;
- et mettre en œuvre une politique d'adaptation aux impacts du changement climatique via l'anticipation et la prévention des risques liés au changement climatique, la préservation des écosystèmes naturels.

En France, les documents stratégiques de planification de la politique climatique pour répondre à ces deux actions sont la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). La déclinaison locale se traduit entre autres par le **SRADDET Occitanie** et le Plan Climat Air Energie (PCAET) de **Toulouse Métropole**. Le PCAET se donne pour objectif une baisse des GES de -40% à horizon 2030 par rapport à 2008.

Cependant, les efforts actuels sont insuffisants : une récente étude de l'I4CE a ainsi estimé que les collectivités territoriales devraient multiplier par deux leurs investissements en faveur du climat pour atteindre les objectifs nationaux de la SNBC (I4CE, 2022). Le bilan à mi-parcours du PCAET de Toulouse Métropole montre une baisse des émissions de GES insuffisante pour atteindre les objectifs ciblés. Dans le cadre de ce bilan à mi-parcours, la Métropole a engagé un nouveau plan d'actions ambitieux.

**C'est dans ce cadre que le Groupe OPPIDEA EUROPOLIA affirme sa volonté de concevoir et de réaliser des nouveaux quartiers qui prennent en compte le défi climatique, s'inscrivent dans une trajectoire de décarbonation et intègrent des mesures d'adaptation.**

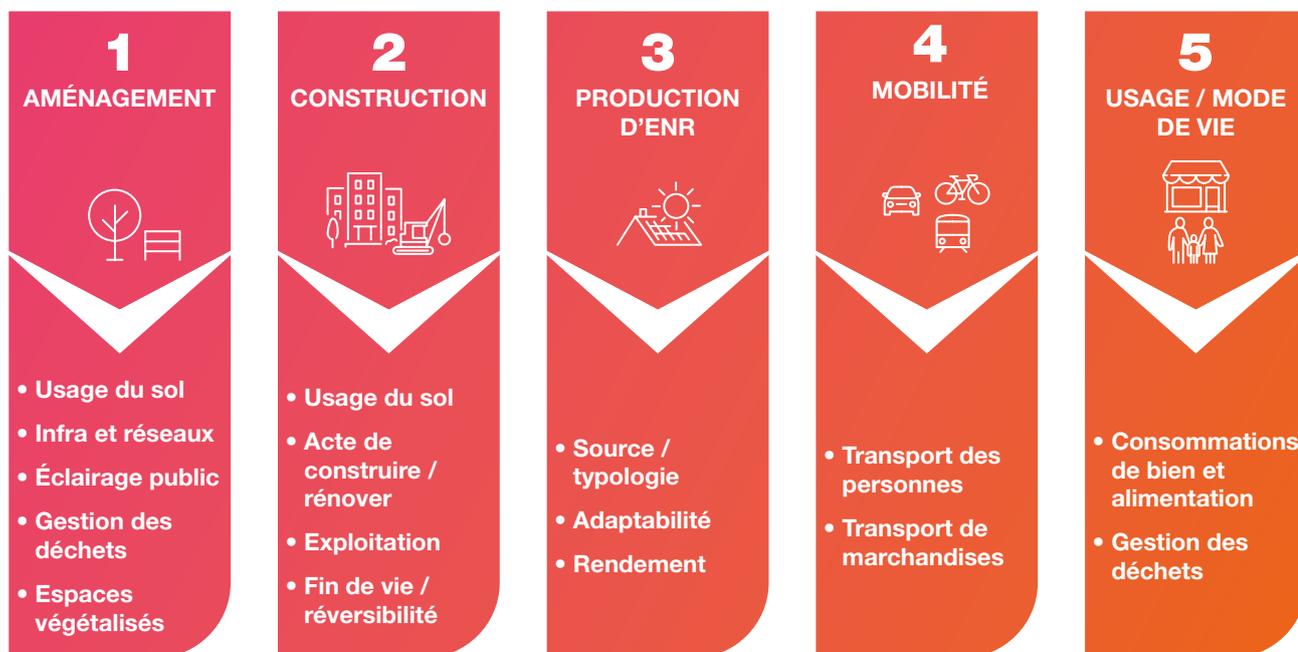
**Le Groupe Oppidea Europolia**, à travers les projets d'aménagement qu'il pilote, a une capacité d'action forte. Il exerce une influence sur les principaux postes d'émissions territoriales<sup>(2)</sup>. Les choix et les actions du groupe, ont des impacts directs et indirects sur les projets, que ce soit à court, moyen et long terme.

Dans le cadre des projets d'aménagement, l'évaluation et le pilotage d'une trajectoire carbone restent des démarches volontaires. Le Groupe a entrepris d'engager cette démarche<sup>(3)</sup>. Pour cela, nous nous appuyons sur une approche qui combine le bilan des émissions des gaz à effet de serre (BGES) de l'aménageur et le BEGES des usagers des quartiers développés. Cette méthode Quartier Energie Carbone a été mis en place par l'ADEME<sup>(4)</sup>. Elle prend en compte les émissions sur le « cycle de vie du quartier » : sa conception, sa réalisation et son exploitation. C'est à cette échelles que nous développons une stratégie climat.

La réflexion engagée depuis début 2022 a permis de mettre en évidence les principaux déterminants où nous pouvons exercer une influence dans notre rôle d'aménageur. Nous avons ainsi conduit plusieurs BEGES de projet d'aménagement (Paléficat, Matabiau, Laubis, Toulouse Aerospace, Saint Martin du Touch, tranche 3 de la Cartoucherie)<sup>(5)</sup>. Les résultats montrent qu'en interrogeant l'aménagement des espaces publics, les qualités et les principes de construction des futurs bâtiments, les modalités de production de l'énergie nécessaire à un quartier (développement des réseaux de chaleur), les mobilités et les usages/modes de vie ; **nous pouvons avoir un impact positif sur la trajectoire carbone.**

## 5 DÉTERMINANTS STRATÉGIQUES

Déterminants et leviers pour un aménageur



C'est pourquoi le groupe Oppidea Europolia questionne son rôle stratégique dans le processus de fabrication de la ville et le portage des ambitions environnementales dans les projets. A travers ses obligations et sa responsabilité en tant que spécialiste de l'aménagement urbain, la prise en compte des émissions carbone dans ses projets doit être issue d'**une réflexion stratégique et méthodique, faisant preuve d'innovation, d'anticipation, d'évaluation continue et de suivi opérationnel.**

Afin de réagir face à l'urgence climatique et participer aux efforts communs, Oppidea et Europolia s'engagent à développer une stratégie climat à travers **5 engagements**, s'appliquant sur toutes les opérations et sur le fonctionnement du groupe. La mise en œuvre de ces engagements s'étalera dans un premier temps sur 3 ans.

Oppidea et Europolia s'engagent à renforcer la prise en compte des défis écologiques, énergétiques et sociaux liés à l'évolution rapide du climat dans l'aménagement. Notre action se construit autour de 5 engagements, des objectifs clairs et un processus d'évaluation.



5 ENGAGEMENTS



DES OBJECTIFS CLAIRS  
PAR ENGAGEMENTS



UN PROCESSUS D'ÉVALUATION  
BASÉ SUR UNE DIZAINES  
D'INDICATEURS

(1) [https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_SPM.pdf](https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf)

(2) En France, les émissions de GES issues de l'utilisation de l'énergie (70% du total) sont réparties à 42% pour le secteur des transports, 23% pour le résidentiel et tertiaire, 17% pour l'industrie manufacturière et la construction, 14% pour l'industrie de l'énergie et 4% pour les autres secteurs (MTE/CGDD, I4CE, 2020). Il est à noter que les émissions territoriales, également appelé inventaire national, ne tiennent pas compte des émissions associées aux importations.

(3) Pour conduire cette démarche, le Groupe s'est appuyé des compétences du Bureau d'étude Vizea Sud Ouest qui a accompagné les équipes opérationnelles et le comité de direction du groupe dans l'élaboration d'une stratégie climat.

(4) <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5802-methode-quartier-energie-carbone.html>

(5) Les BEGES ont été réalisés via l'outil UrbanPrint développé par le CSTB. Sur Paléficat une démarche spécifique a été entreprise avec Vizea

# NOS 5 ENGAGEMENTS

## Nos engagements environnementaux et climatiques :



# ENGAGEMENT I

## E1 - Contribuer auprès de la métropole toulousaine et de la région Occitanie à la transition écologique

### Pourquoi cet engagement ?

Le groupe Oppidea - Europolia a vocation à accompagner au plus près la politique d'atténuation et d'adaptation de Toulouse Métropole et de la Région Occitanie dans l'aménagement du territoire. La volonté est de participer pleinement à la tenue des objectifs du territoire. L'évaluation intermédiaire du PCAET démontrent les efforts importants à mener. L'action de l'aménageur participe au développement de la ville de demain à travers les nombreux chantiers portés et à l'innovation dans les secteurs de l'aménagement et la construction. Ses actions sont également en cohérence avec les engagements métropolitains et à ses politiques publiques : mobilité, foncière, énergétique, cadre de vie, nature en ville, adaptation aux changements climatiques, économiques, etc. Cette collaboration étroite sera un soutien au pilotage d'une métropole soutenable et à la réduction des émissions carbone des secteurs de la construction, du BTP, des mobilités, de la production d'énergie ...



#### Indicateurs

E1.1 - Mise en œuvre d'un plan de communication pour un Aménagement bas-carbone

E1.2 - Identifier et mettre en œuvre des applications opérationnelles des actions du PCAET et des stratégies environnementales portées par les collectivités (ex : nombre de projet Waste2build)

### Objectifs



Mener des **opérations incarnant les objectifs du PCAET** et participer pleinement à leur **tenue**

Les objectifs du **PCAET** seront pris en compte et alimenteront les choix de conception des opérations de notre établissement. Les **enjeux climatiques devront être partagés dès le début** des échanges de programmation et de conception. À travers les différents rôles qu'il endosse, l'aménageur devra « embarquer » les autres acteurs qui gravitent autour de lui dans les projets.



**Accompagner les filières** nécessaires à la décarbonation de l'aménagement et la construction

**Soutenir des acteurs économiques et filières permettant d'innover** dans la prise en compte des défis climatiques. Orienter les prescriptions d'aménagement et constructives vers des **filières locales et/ou à fort potentiel de décarbonation** du secteur.



Mener des opérations **permettant l'innovation** et la montée en compétence collective

**Saisir l'opportunité des nouvelles opérations** afin de créer des « **laboratoires d'innovations** » pour la construction. Renforcer l'intervention sur les opérations de rénovations et de renouvellement urbain.



**Actions 2023**

- Consolider les engagements et la feuille de route **avec les administrateurs** d'Oppidea et Europolia
- Cibler les **opportunités de partenariat** avec Toulouse Métropole pour la décarbonation
- Mobiliser et communiquer auprès des **filières locales et stratégiques** pour la décarbonation de l'aménagement

# ENGAGEMENT 2

## E2 - Assurer un management environnemental et bas carbone de notre organisation et de nos projets

### Pourquoi cet engagement ?

La mise en œuvre d'une stratégie doit être portée par une équipe sachante et engagée. Ainsi, il est essentiel d'accompagner les salariés à avoir les connaissances et les outils nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement bas-carbone.

Cet engagement porte plusieurs enjeux essentiels à la réussite de cette démarche :

- Avoir la capacité de moyens et méthodologique de suivre les actions
- S'aligner avec la stratégie nationale bas carbone
- Être cohérent face aux objectifs nationaux et territoriaux ambitieux



#### Indicateurs

E2.3 - Réalisation et suivi du BEGES organisation

E2.4 - Pourcentage d'opérations avec un management environnemental et bas-carbone (100%)

E2.5 - Nombre de formation « climat » pour les salariés

### Objectifs



Minimiser son **empreinte carbone en tant qu'organisation**

Dans l'optique de mener des actions sur toutes ses émissions carbone, un BEGES Organisation d'Oppidea et Europolia permettra de cibler et quantifier les efforts à réaliser dans son fonctionnement.



Organiser une montée en compétence des salariés et avoir les **moyens humains et techniques** (AMO - MOEU)

Il est essentiel que l'ensemble des salariés de notre établissement soit **sensibilisé et formé aux enjeux climatiques dans l'aménagement**. Ce cycle de formation doit pouvoir être continu.

Nos opérations sont accompagnées par un AMO et/ou établissent une **stratégie de développement durable** adaptée à chaque contexte opérationnel.

Toutes les équipes de **MOEU intègrent des compétences en Écologie** / (et éventuellement en environnement et DD, écologie, gestion de l'eau/ hydraulique).



Appliquer une **méthodologie et un management bas-carbone**

Toutes les études d'impacts des opérations intègrent une **analyse de l'opération sur le climat** (émissions de GES et adaptations face aux changements observés/prévus).

Réalisations d'un **bilan d'opération** pour imposer des mesures correctives (proportionnellement à l'avancement) en faveur du climat. Puis, élaboration et suivi par projet d'une **feuille de route bas carbone**.

Expérimenter l'**outil BIM/CIM** dans la conception et le suivi bas carbone.



**Actions 2023**

- Mettre en place un **management environnemental**
- Réaliser le **BEGES Organisation d'Oppidea et Europolia**
- Établir et mener un « **Cycle de formation** » / créer une boîte à outil en interne

# ENGAGEMENT 3

## E3 - Réduire les émissions GES induites directement et indirectement par les opérations d'aménagement, de renouvellement et de construction

### Pourquoi cet engagement ?

L'aménageur a un rôle central dans le processus de fabrication et renouvellement de la ville et notamment son impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Les choix effectués en matière de programmation, d'organisation spatiale, de morphologie urbaine, conception des espaces publics, constructions, de gestion des mobilités... impactent en effet très fortement leurs performances énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

L'aménageur se positionne donc au premier plan dans l'atténuation au changement climatique, c'est-à-dire la réduction des émissions GES dans la fabrication et le renouvellement de la ville.



#### Indicateurs

E3.6 - Construction – Pourcentage d'opération avec un Bbio optimisé par rapport à la réglementation (100%)

E3.7 - Construction – Pourcentage de bâtiments avec un impact carbone plus ambitieux que la réglementation en vigueur (seuil 2025 – 2028 – 2031) (100%)

E3.8 - Energie – Taux ENR moyen des opérations (>50%)

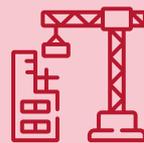
E3.9 - Mobilité – Nombre (ou %) de logement à moins de 600 mètres d'un arrêt de transport.

Les indicateurs constructions et énergies sont en cours de construction avec les organismes certificateurs des opérations immobilières développées dans le cadre de nos programmes.

### Objectifs



Réduire la consommation de ressources et les émissions de GES  
**l'aménagement**



Décarboner la **construction**  
**Décarboner l'énergie** en visant une autonomie vis-à-vis des énergies fossiles



Décarboner la **mobilité** un des objectifs principaux dans le cadre de la stratégie métropolitaine



**Actions 2023**

L'objectif principal est de **mettre en œuvre la feuille de route méthodologique construite en 5 axes et 21 leviers d'action pour décarboner**. Cet outil constitue un véritable processus et permet d'initier un management de projet pour suivre et avoir une vision globale sur les actions techniques. La réduction des émissions GES est travaillée sur les 4 axes de la feuille de route :

#### **Aménagement**

- Réduire la production de déchets de chantier et avoir recours à l'économie circulaire
- Maîtriser l'analyse de cycle de vie des matériaux sur tous les postes de travaux

#### **Construction**

- Challenger l'analyse de cycle de vie des matériaux sur tous les lots du bâtiment (terrassement, gros œuvre, second œuvre)
- Anticiper la réversibilité des bâtiments
- Favoriser le recours aux matériaux bio et géosourcés

#### **Énergie**

- Recourir aux ENR pour répondre aux besoins de chaleur, d'électricité et de froid
- Viser la sobriété de la consommation énergétique dans les bâtiments et espaces publics

#### **Mobilité**

- Réduire le nombre de km parcouru
- Favoriser la décarbonation énergétique des véhicules
- Participer aux reports modaux décarbonés
- Favoriser la pratique partagée des véhicules

- Engager le recollage des données sur un panel d'opérations tests sur la base des feuilles de route réalisées
- Poursuivre les expérimentations BEGES sur les opérations tests
- Innover dans la politique achat - renforcer les critères environnementaux



# ENGAGEMENT 4

## E4 - Concevoir et réaliser des aménagements permettant de s'adapter aux évolutions climatiques

### Pourquoi cet engagement ?

Le changement climatique est une réalité dont nous percevons déjà les effets : hausse des températures moyennes, vagues de chaleur plus fréquentes, perturbations du cycle de l'eau, événements climatiques extrêmes plus intenses et plus fréquents (inondations, tempêtes, sécheresses, incendies, pollution de l'air) ...

L'adaptation au changement climatique caractérise la résilience du territoire (sociétés humaines et écosystèmes), qui est la capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement quelles que soient les perturbations. Il s'agit de limiter les coûts et tirer parti des avantages, limiter l'impact sur la population, protéger les personnes et les biens, éviter les inégalités devant les risques, limiter l'impact sur la biodiversité et préserver le patrimoine naturel...

Il est important d'anticiper ces impacts sur la population, les activités socio-économiques et la nature. De plus, la gestion des risques permet de réduire l'exposition et la vulnérabilité du quartier.



#### Indicateurs

E4.10 - Nombre d'arbres plantés

E4.11 - Coefficient de Biotope par Surface par programme et par opération

### Objectifs



Appliquer une **gestion des eaux à ciel ouvert** et gravitaire en réduisant au maximum l'imperméabilisation du sol. Préserver les **zones humides**.

L'objectif est de prôner une forte **résilience environnementale** des projets à travers les infrastructures naturelles (trames vertes et bleues).

Nos opérations d'aménagements doivent participer à la **désimperméabilisation**. Cet objectif permet de réduire les risques de pollution des réseaux hydriques naturels, favorise le rechargement des nappes phréatiques, réduit les risques de crue, de remontée de nappe et débordement des réseaux. La **protection et restauration des zones humides** doivent également être une priorité sur nos opérations.



Protéger et préserver le patrimoine naturel. Aménager les espaces urbains par la **connectivité écologique**. Encourager la **densification**.

L'adaptation et l'atténuation du changement climatique doit passer par la **protection et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité**. De plus, la préservation des sols, des végétaux et zones humides contribue à l'**amélioration du stockage carbone**.

Les opérations doivent participer à l'amélioration des services écosystémiques. La planification urbaine et paysagère doit être intégrée et systématique. Elles pourront s'appuyer sur des labels (label végétal local, Biodiversity, Effinature, ou autre). Les opérations devront également prévoir des **solutions de densification des espaces verts et assurer la connectivité des écosystèmes et habitats** contribuant à la résilience face aux conséquences du changement climatique.



Avoir une approche **bioclimatique** et de **confort** sur la conception du quartier

L'évolution des températures a des impacts importants sur le confort et la santé de la population. Nos quartiers doivent pouvoir s'adapter à ce nouveau cadre de température. Le choix de végétaux, de revêtement et de mobilier doit prendre en compte systématiquement cette problématique.



#### Actions 2023

- Poursuivre les actions déjà engagées
- Renseigner les deux indicateurs sur un panel d'opération
- Fixer un CBS avant / après sur toutes les opérations

# ENGAGEMENT 5

## E5 - Répondre aux enjeux sociaux et économiques induits par l'aménagement et les changements climatiques

### Pourquoi cet engagement ?

Les choix effectués en matière de planification, de programmation, de localisation des emplois et des activités, de mutualisations des services, etc. impactent très fortement les usages au sein et en dehors du quartier et par conséquent les émissions de GES induites par l'opération.

L'environnement de vie créé à travers un projet d'aménagement influe les pratiques de mobilité et de consommation.

Ainsi, l'aménagement urbain conditionne les usages sociaux et économiques. L'intégration de ces enjeux devient une dimension de plus en plus importante de notre métier d'aménageur.

### Indicateurs

E5.12 - Nombre d'évènements (ateliers, réunions, évènements festifs) organisés dédiés à la concertation sur toute la durée du projet

E5.13 - Nombre de dispositifs proposés pour inciter des pratiques d'« éco-habitant »

E5.14 - L'opération dispose d'un espace de centralité, de vie commune (mixité fonctionnelle forte) / logique cœur de quartier (équipement public, pôle commercial, etc.) / mixité programmatique ou accès facilité aux pôles "emplois

### Objectifs



Concevoir des quartiers avec une **mixité programmatique, sociale, intergénérationnelle** compatibles avec les scénarios de décarbonation de la société.

La mixité fonctionnelle et l'accessibilité aux transports en commun doivent être un invariant de nos opérations. L'intensité d'usages et de services est une caractéristique de la ville, mais peut être également un marqueur d'une ville bas-carbone. La sobriété des programmations doit également être visée. Une attention particulière est portée aux programmes spécifiques porteurs de mixité sociale (résidence intergénérationnelle, habitat participatif, etc.)



Accompagner une **société et des modes de vie en décarbonés en mobilisant les citoyens** et autres acteurs du quartiers (associations, entreprises...).

Créer un lien avec les usagers du projet dès la conception (concertation, réunions publiques...) et de manière innovante (urbanisme transitoire...) afin de les sensibiliser aux modes de vie décarbonés. Multiplier les démarches de sensibilisation pendant les travaux et à la livraison (pack d'accueil, soirée d'accueil, vie du quartier à travers des animation d'associations...)



Renforcer les sujets liés au **fonctionnement du quartier dès la conception afin de faciliter des usages moins carbonés** : économie circulaire, déchets, consommations d'énergie, d'eau, alimentation, etc..

Les modes de vie moins carbonés peuvent s'apparenter encore à un parcours du combattant. Il est essentiel de faciliter et encourager les engagements individuels vers des modes de vie moins carbonés.

Le « fonctionnement bas-carbone » du quartier doit être renforcé sur les thématiques suivantes : alimentation locale (AMAP, magasins fermiers ...), réduction et valorisation des déchets (tri, compostage, ressourcerie, recyclerie ...), sobriété des ressources (eau, énergie, matériaux...), aménités qui favorise une ville des proximités.



### Actions 2023

- Porter cet engagement sur la totalité des opérations
- Renseigner ces indicateurs sur un panel d'opération
- Engager une opération test pour les « pack mode de vie décarboné »

# SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS ET DES OBJECTIFS

**ENGAGEMENT 1** – Contribuer auprès de la métropole toulousaine et de la région Occitanie à la transition écologique



Mener des **opérations incarnant les objectifs du PCAET** et participer pleinement à leur **tenue**



**Accompagner les filières** nécessaires à la décarbonation de l'aménagement et la construction



Mener des opérations **permettant l'innovation** et la montée en compétence collective

**ENGAGEMENT 2** – Assurer un management environnemental et bas carbone des projets d'aménagement



Minimiser son **empreinte carbone en tant qu'organisation**



Organiser une montée en compétence des salariés et avoir les **moyens humains et techniques** (AMO - MOEU)

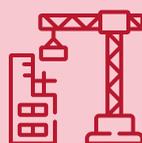


Appliquer une **méthodologie et un management bas-carbone**

**ENGAGEMENT 3** – Réduire les émissions GES induites directement et indirectement par les opérations d'aménagements



Réduire la consommation de ressources et les émissions de GES **l'aménagement**



Décarboner la **construction**  
**Décarboner l'énergie** en visant une autonomie vis-à-vis des énergies fossiles



**Décarboner la mobilité** un des objectifs principaux dans le cadre de la stratégie métropolitaine

## ENGAGEMENT 4 – Développer des aménagements permettant de s’adapter aux évolutions climatiques connues et futures



Appliquer une **gestion des eaux à ciel ouvert** et gravitaire en réduisant au maximum l’imperméabilisation du sol. Préserver les **zones humides**.



Protéger et préserver le patrimoine naturel. Aménager les espaces urbains par la **connectivité écologique**. Encourager la **densification**.



Avoir une approche **bioclimatique** et de **confort** sur la conception du quartier

## ENGAGEMENT 5 – Répondre aux enjeux sociaux et économiques induits par l’aménagement et les changements climatiques



Concevoir des quartiers avec une **mixité programmatique, sociale, intergénérationnelle** compatibles avec les scénarios de décarbonation de la société.



Accompagner **une société et des modes de vie en décarbonés en mobilisant les citoyens** et autres acteurs du quartiers (associations, entreprises...).



Renforcer les sujets liés au **fonctionnement du quartier dès la conception afin de faciliter des usages moins carbonés** : économie circulaire, déchets, consommations d’énergie, d’eau, alimentation, etc..

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS

**ENGAGEMENT 1** – Contribuer auprès de la métropole toulousaine et de la région Occitanie de la transition écologique

E1.1 - Mise en œuvre d'un plan de communication pour un Aménagement bas-carbone

E1.2 - Identifier et mettre en œuvre des applications opérationnelles des actions du PCAET et des stratégies environnementales portées par les collectivités (ex : projet Waste2build)

**ENGAGEMENT 2** – Assurer un management environnemental et bas carbone de notre organisation et des projets d'aménagement, de renouvellement et de construction

E2.3 - Réalisation et suivi du BEGES

E2.4 - Pourcentage d'opérations avec un management environnemental et bas-carbone (100%)

E2.5 - Nombre de formation « climat » pour les salariés

**ENGAGEMENT 3** – Réduire les émissions GES induites directement et indirectement par les opérations d'aménagement, de renouvellement et de construction

E3.6 - Construction - % d'opération avec un Bbio optimisé par rapport à la réglementation (100%)

E3.7 - Construction - % de bâtiments avec un impact carbone plus ambitieux que la réglementation en vigueur (seuil 2025 – 2028 – 2031) (100%)

E3.8 - Energie - Taux ENR moyen des opérations (>50%)

E3.9 – Mobilité – Nombre (ou %) de logement à moins de 300 mètres d'un arrêt de transport

**ENGAGEMENT 4** – Concevoir et réaliser des aménagements permettant de s'adapter aux évolutions climatiques

E4.10 - Nombre d'arbres plantés

E4.11 - Coefficient de Biotope par Surface à l'échelle des programmes immobiliers et des opérations immobilières

**ENGAGEMENT 5** – Répondre aux enjeux sociaux et économiques induits par l'aménagement et les changements climatiques

E5.12 - Nombre d'évènements (ateliers, réunions, évènements festifs) organisés dédiés à la concertation sur toute la durée du projet

E5.13 - Nombre de dispositifs proposés pour inciter des pratiques d'« éco-habitant »

E5.14 - L'opération urbaine dispose d'une centralité, d'un lieu de vie en commun (mixité fonctionnelle forte) / logique cœur de quartier (équipement public, pôle commercial, etc.)

# PROCESSUS DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN ŒUVRE

## Objectifs



Intégrer la prise en compte des **défis écologiques, énergétiques et sociaux** liés à l'évolution rapide du climat dans l'aménagement porté par Oppidea et Europolia.

**Être en capacité de réduire l'impact carbone** du secteur de l'aménagement et de la construction, encore très important à l'échelle nationale et de Toulouse Métropole.

**Engager une transition des pratiques et des résultats** pour participer au respect de la SNBC et du PCAET de la métropole.

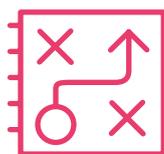


## Une démarche collective : REX du travail sur 2022

- Webinaire - Cadre réglementaire - 14/02/2022
- 2 groupes de travail élargis - Discussions et benchmark - 14/02/2022
- Groupe de travail / 2 ateliers - 25/03 et 22/04/2022
- Webinaire - Partage de l'outil méthodologique - 13/05/2022
- Webinaire - complémentaire Europolia
- Groupe de travail politique achat fin juillet 2022
- Groupe de travail sur les feuilles de route par opération - Automne 2022
- Groupe de travail direction et CODIR sur le discours société - Décembre 2022
- Mise en œuvre et cycle de formation sur l'année 2023



## Étapes de mise en œuvre



- Engagements validés par le CODIR, décembre 2022
- Rédaction du présent document, février 2023
- Engagements partagés en plénière à toute la société, 1er trimestre 2023
- Engagements à consolider avec les administrateurs, 2ème trimestre 2023
- Construction d'un plan d'action en organisant des groupes de travail par engagement pour stabiliser la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des indicateurs, 2ème semestre 2023
- Partage technique avec les services de Toulouse Métropole, 3ème trimestre 2023
- 1er bilan des actions et indicateurs, fin 2023.

## Méthode



- Une première mise en œuvre sur 3 ans - 2023-2026
- Un suivi annuel avec le renseignement des indicateurs.
- Intégrer le bilan dans le bilan d'activité.



 **oppidea**  
sem d'aménagement  
toulousemétropole

**europolia**  
spl • toulousemétropole

21, boulevard de la Marquette  
Bâtiment A - BP 91003  
31010 Toulouse Cedex 6